**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 30 (1966) **Heft:** 117-118

**Artikel:** Existait-il en ancien français une opposition "actuel"/"virtuel"?

Autor: Spence, N.C.W.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399379

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# EXISTAIT-IL EN ANCIEN FRANÇAIS UNE OPPOSITION « ACTUEL » / « VIRTUEL » ? <sup>1</sup>

M. Pierre Guiraud n'a pas été le seul à opposer « actuel » et « virtuel » ², mais c'est surtout de ses idées que je voudrais parler aujourd'hui. Pour M. Guiraud, cette opposition est une clé—et parfois même la clé tout court—non seulement de la grammaire de l'ancien français, mais de la pensée médiévale ³. Vu la portée de l'hypothèse, il me semblerait approprié de la soumettre à un examen critique. Essayons donc de nous faire une idée de l'opposition, telle que la conçoit Guiraud. La tâche n'est pas des plus faciles, car Guiraud n'expose nulle part de façon très détaillée les bases de sa thèse. Entre les assez vastes généralisations et les discussions de points de détails, on trouve très peu de chose, malgré les fréquents renvois d'un ouvrage a l'autre 4. Puisqu'il nous faut avoir un point de départ, je me permets de formuler la définition suivante : « L'opposition 'actuel'/ 'virtuel' préconisée par Guiraud, c'est surtout une opposition entre 'réel' (= 'actuel') et 'irréel' (= 'virtuel'), ou

- 1. Texte remanié et complété d'une communication présentée au XIe Congrès de Linguistique et de Philologie Romanes à Madrid en septembre 1965.
- 2. Le regretté Charles Bally, dans sa Linguistique générale et linguistique française (Genève, 1933, 5° éd., 1964) avait déjà attribué une grande importance à une distinction entre « actuel » et « virtuel ». Je reviendrai en passant aux idées de Bally (voir cidessous, p. 187.
- 3. Dans L'ancien français (Paris, 1963), p. 108, Guiraud écrit: « En tout cas, l'opposition actuel virtuel est la clef de la pensée médiévale. » Des formulés un peu moins catégoriques du genre « ... une des clés de la grammaire du moyen âge », « ... une des clés d la pensée du moyen âge » se retrouveront dans d'autres travaux (voir, par ex., « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », Romania, lxxxii, 1962, p. 299, et « L'opposition actuel virtuel : Remarques sur l'adverbe de négation dans Aucassin et Nicolette », Mélanges de linguistique romane offerts à M. Delbouille, Gembloux, 1964, vol. I, p. 295).
- 4. L'article sur «L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », Romania, LXXXII (1962), p. 289-302, nous renvoie (p. 289) pour plus de détails au livre La grammaire (Paris, 1958), dans lequel se trouve un autre renvoi (p. 94) à un article « à paraître », qui, à ma connaissance, n'a jamais paru. Puisque les travaux les plus récents nous renvoient à leur tour à l'article sur le Roland, on ne se trouve guère avancé.

plutôt entre ce qui est conçu comme 'réel' et ce qui est conçu comme 'irréel'. »

Ce sont là des catégories logiques et psychologiques plutôt que linguistiques. C'est pourtant une opposition de ce genre que vise Guiraud lorsqu'il prétend que l'opposition « actuel » / « virtuel » est une clé de la pensée médiévale. L'opposition se serait également manifestée de façon concrète au niveau de la langue, du moins en ancien français. Bien qu'ils se confondent parfois dans la pratique, il me semble utile de distinguer ces deux plans de l'opposition. C'est surtout la valeur de l'hypothèse « linguistique » qui m'intéresse, mais abordons brièvement cette conception de l'opposition en tant que clé de la pensée du moyen âge, car au fond, c'est ce plan qui prime l'autre.

Le moyen âge se serait préoccupé, selon Guiraud, du concret, du réel, d'une part, et de l'abstrait, de l'irréel, d'autre part. La préoccupation avec le réel expliquerait ce manque de perspective historique qui caractérise l'époque. Je cite: « ... l'homme médiéval incarne l'histoire dans sa propre réalité: la réalité de la Passion, c'est le bourreau d'Arras; la réalité de Notre-Dame, c'est Agnès Sorel, la plus belle dame de son temps; car seul le présent est réel alors que notre couleur locale et nos reconstitutions historiques ne sont qu'œuvres d'imagination » 1. A un niveau plus abstrait, l'opposition expliquerait toute la Querelle des Universaux : « Le moyen âge semble avoir profondément ressenti cette opposition entre le réel et l'imaginaire, le concret et l'abstrait, le matériel et le spirituel, l'existence et l'essence. C'est la source du Nominalisme, et l'âpreté des controverses nous engage à voir dans la Querelle des Universaux autre chose qu'une polémique universitaire, mais l'assise fondamentale de la pensée du temps » 2. C'est une hypothèse intéressante, mais à mon avis un peu simpliste. Les rapports entre « réel » et « irréel » au moyen âge sont, me semble-il, un peu plus compliqués. Lorsque l'auteur d'un bestiaire ou d'un lapidaire, par exemple, glosait la « signification » ou l'« essence » des choses, qu'est-ce qui était plus « réel » pour lui, la chose même, ou ce qu'elle symbolisait? Pour le platonicien, la réalité « concrète » n'est qu'une apparence, une ombre de la véritable « réalité. » De même, pour le savant médiéval qui glosait le sens d'un « phénomène », la valeur symbolique de ce dernier entrait sans doute dans les catégories de l'« essence »

<sup>1. «</sup>L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », loc. cit., p. 299.

<sup>2.</sup> Ibid., p. 299.

et du « spirituel », mais pas dans celle de l'« irréel » et encore moins dans celle de l'«imaginaire»: les antithèses ne sont donc pas aussi nettes que ne le pense Guiraud. Son explication du manque de perspective historique au moyen âge pose aussi des problèmes. Si les hommes de l'époque se faisaient une idée fort anachronique du passé, ce n'était pas qu'ils ne s'y intéressaient guère. Au contraire, comme le signale Marc Bloch 1, ils se passionnaient pour l'histoire — ou pour ce qu'ils prenaient pour de l'histoire. Dans les grands genres littéraires, l'action se situait surtout à une époque reculée; l'époque contemporaine ne jouissait pas du même prestige que le passé. Bloch nous donne d'ailleurs toute une série de raisons pour le manque d'exactitude scientifique dans le traitement médiéval du passé: isolé par le morcellement social, puisant dans des sources plus abondantes que véridiques et travaillant selon une tradition littéraire et intellectuelle qui négligeait volontiers les « petits faits précis » au profit des « grands traits » de l'histoire et de l'interprétation de leurs « sens » 2, l'historiographe médiéval ne pouvait et ne voulait faire de l'histoire à la façon des historiens modernes 3.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans la peinture du passé que les hommes du moyen âge ont montré un certain mépris pour l'observation et l'exactitude « scientifique ». Pour citer Bloch, « aux yeux de toutes les personnes capables de réflexion, le monde sensible n'était guère plus qu'une sorte de masque, derrière lequel se passaient toutes les choses vraiment importantes, un langage aussi, chargé d'exprimer, par signes, une réalité plus profonde » <sup>4</sup>. Cette attitude générale se manifeste également à un niveau moins philosophique : l'auteur du bestiaire met sur le même plan le lion et la licorne, le jongleur de langue d'oïl plante sur les collines picardes ou bourguignonnes—qu'il a toutes les occasions

- 1. Voir La société féodale, Paris, 1949, p. 140 ss.
- 2. Voir *ibid.*, p. 144: « De son côté, l'interprétation symbolique, qu'imposait un autre courant mental, brouillait l'intelligence des réalités. Livres d'histoire, les Livres Saints ? Sans doute. Mais dans toute une partie, au moins de cette histoire, celle de l'Ancienne Alliance, l'exégèse commandait de reconnaître, moins le tableau d'événements, portant leur sens en eux-mêmes, que la préfiguration de ce qui devait les suivre : 'L'ombre du futur', selon le mot de Saint Augustin ».
- 3. Je ne fais que résumer en quelques lignes l'argumentation de Bloch : voir surtout La société féodale, Chap. III, p. 140 ss.
- 4. *Ibid.*, p. 133. Bloch continue : « Comme un tissu d'apparence n'offre que peu d'intérêt, en soi, il résultait de ce parti-pris que l'observation était généralement délaissée au profit de l'interprétation... »

possibles d'observer — l'olivier du midi 1. Où faut-il donc aller chercher ce souci de distinguer le « réel » et l'« imaginaire » dont parle Guiraud?

Mais qu'importe? Ce qu'il faut retenir, c'est que l'importance de l'opposition au niveau de la pensée est affirmée plutôt que démontrée. Ne serait-il pas que Guiraud ait formulé l'hypothèse après la lettre pour étayer les conclusions qu'il a tirées de l'examen de certains faits linguistiques en ancien français? Or, même si l'on accepte le bien-fondé de ces conclusions pour l'ancien français, cela ne constitue qu'une base bien fragile pour des hypothèses sur toute la pensée du moyen âge. Guiraud remarque que, vu l'importance de l'opposition, il est logique qu'elle se soit « grammaticalisée » <sup>2</sup>. Si tel est le cas, il est dommage qu'il n'ait pas essayé d'en retrouver les traces dans quelques autres langues.

Mais examinons plutôt ce que dit Guiraud de l'expression linguistique de l'opposition en ancien français. Prenons comme point de départ ce paragraphe de l'article sur le Roland d'Oxford : « Dans la parole les mots peuvent désigner des choses et des situations conçues comme ayant une existence réelle dans l'espace et le temps; elles peuvent, d'autre part, être conçues comme imaginaires, comme espèce, comme essence : dans le chien est un mammifère, il est noir comme un corbeau, la force crée le droit, etc., chien, noir, force désignent des notions qui n'ont aucune existence réelle, ce sont des virtuels. De même, tout ce qui est nié, supposé, souhaité, eventuel ou futur prend volontiers la forme du virtuel; je dis 'volontiers' parce que, comme on va le voir, de tels tours peuvent aussi être actualisés » 3. Les catégories que distingue ici Guiraud sont toujours des catégories non-linguistiques, mais il est aussi question de la forme du « virtuel ». En quoi consiste-t-elle ? Dans sa Grammaire, et aussi ailleurs, Guiraud l'identifie, en ce qui concerne le substantif, avec l'absence d'un déterminant, et surtout avec l'absence de l'article 4. Dans son travail sur le Roland, par contre, il y ajoute l'idée suivante : « ...le virtuel constitue effectivement une catégorie grammaticale non marquée, dans le Roland: on ne trouve dans cette situation qu'une seule forme (l'accusatir) en fonction de sujet ou de régime. Autrement dit, le virtuel est caractérisé par l'absence non seulement de détermination mais de

<sup>1.</sup> Voir ibid., p. 155.

<sup>2. «</sup> L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », loc. cit., p. 299.

<sup>3.</sup> *Ibid*, p. 290 s.

<sup>4.</sup> Op. cit., p. 95; voir également L'ancien français, p. 106 ss et Mélanges Delbouille, vol I, p. 295.

toute autre modalité; c'est une forme sans assiette grammaticale, ce qui, à la réflexion, est compréhensible puisque les marques de grammaire sont des actualisateurs 1. » En vérité, « à la réflexion », cela n'est pas l'évidence même. La langue sert à exprimer entre autre les souhaits, les hypothèses, la négation, etc. — et elle n'y parvient pas en employant des « formes sans assiette grammaticale ». Les marques grammaticales sont bien des « actualisateurs », mais au sens qu'aurait donné à ce mot le regretté Charles Bally: il aurait parlé de l'« actualisation » dans la parole des rapports entre les «concepts (virtuels)» de la langue. Signalons d'ailleurs que l'absence « d'assiette grammaticale » dont parle Guiraud est fort relative: il n'est question que de la flexion nominale, et l'abandon des formes du cas sujet dans les phrases dites « virtuelles » n'entraîne même pas l'abandon d'une opposition « marquée » entre singulier et pluriel. Et comment définit-on ce qui est conçu comme ayant — ou comme n'ayant pas - « une existence réelle dans l'espace et le temps » ? Pour Guiraud, le vers 980 du Roland, Soleill n'i luist ne blet n'i poet pas creistre, est au virtuel, sans doute parce que dans le pays décrit par l'auteur de la chanson, ni le soleil ni le blé n'ont une existence « réelle », car on ne les y trouve pas. On pourrait se demander si leur absence ne constituerait pas un fait réel: je suppose que pour un voyageur perdu dans le désert et mourant de soif, l'absence d'eau n'est que trop réelle, même si, pour emprunter la façon de parler de Guiraud, le précieux liquide reste pour lui « virtuel ». De la même façon, le vers 1433 Hume nel voit ki mult ne s'espoant, au virtuel selon Guiraud, se réfère bien, à mon avis, à une situation conçue comme ayant une « existence réelle dans l'espace et le temps ». Cette phrase est « virtuelle » pour Guiraud parce que, comme la première, elle est au négatif. L'« irréalité » fondamentale des négatives est, me semble-il, fort discutable, et Guiraud complique encore davantage les choses en y ajoutant l'idée de l'« actualisation » du « virtuel ». Rappelons que si les phrases comparatives ou négatives, etc., « prennent 'volontiers' la forme du virtuel,... de tels tours peuvent aussi être actualisés » 2. Les marques formelles de cette « actualisation », en ce qui concerne l'emploi du substantif dans le Roland, seraient l'article 3, et la présence du sujet au

<sup>1. «</sup>L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », loc. cit., p. 297.

<sup>2.</sup> J'ai déjà cité ce passage, qui se trouve à la page 290 de l'article sur le Roland d'Oxford.

<sup>3.</sup> Pour Guiraud, l'article est l'actualisateur par excellence — voir, par exemple, ce passage de son livre sur *L'ancien français*, p. 108 : « Elle [l'opposition « actuel »/« virtuel »]

nominatif. Ces marques «extériorisent» pour Guiraud une différence au niveau de la pensée. Citons ce qu'il dit à propos de la phrase comparative Plus est isnels que uns falcuns (Roland, v. 1572): «Il semble bien qu'on doive voir dans uns falcuns un procédé de style qui actualise le terme de comparaison normalement virtuel: 'prenons un faucon que nous supposons réellement là' » 1. De même, dans le vers 1874 Si cum li cerfs s'en vait devant les chiens, « la chasse est conçue comme réelle et non comme le simple terme d'une comparaison abstraite » 2. Que l'on parle si l'on veut de « procédés de style », mais il me semble fort exagéré de parler à propos de ces vers de termes de comparaison conçus comme « réellement là » et de les opposer de façon aussi catégorique au « simple terme d'une comparaison abstraite» des autres vers. Prenons, par exemple, les vers du genre Altresi blanches cume neif sur gelee (v. 3319), Plus se fait fiers que leon ne leupart (v. 1111), Arguille si cume chen i glatissent (v. 3517), etc., qui pour moi n'ont rien de bien abstrait. En s'appuyant sur des critères tantôt logiques et tantôt formels, Guiraud croit pouvoir tout expliquer — mais à mon avis, la démonstration est loin d'être probante.

La question est de savoir dans quelle mesure se justifie cette identification de certains traits formels avec l'expression de l'opposition « actuel »/ « virtuel ». Dans l'expression latine canis in horto latrat, par exemple, canis ne saurait être un virtuel, malgré l'absence de déterminant, tandis qu'en français moderne, le chien, dans le chien est l'ami de l'homme, reste un virtuel malgré la présence de l'article. Guiraud riposterait sans doute qu'il ne prétend pas le contraire, et qu'il a bien signalé que « ... si du point de vue sémantique la distinction [entre « actuel « et « virtuel »] est universelle (au moins dans nos langues indo-européennes), elle n'est pas nécessairement grammaticalisée, c'est-à-dire marquée par un système d'oppositions formelles » 3. En ancien français, cependant, elle le serait : il l'a démontré!

est au centre du Nominalisme; les idées générales et les abstractions ne sont-elles que des noms ou ont-elles une réalité concrète? Or c'est l'article qui confère à la chose exprimée cette réalité ... » J'avoue que cette façon de voir les choses me dépasse, surtout à propos d'un débat qui s'est poursuivi en latin.

- 1. «L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », loc. cit., p. 293.
- 2. Ibid., p. 293.
- 3. L'ancien français, p. 107. Guiraud dit en outre: « Le français moderne rejoint donc le latin, par l'absence de grammaticalisation de l'actuel/virtuel; les deux valeurs étant confondues dans l'unique forme zéro du latin (absence d'article) et dans l'unique forme articulée du français ».

Tout cela est assez abstrait. Réexaminons plutôt maintenant un des « cas précis » analysés par Guiraud à l'appui de son hypothèse. Je prends à titre d'exemple la question de l'emploi dans la *Chanson de Roland* de *hom/home* en fonction de pronom indéfini sujet <sup>1</sup>. J'avoue ne pas toujours saisir pourquoi tel et tel emploi du mot est classé comme pronominal <sup>2</sup>, mais acceptons les exemples recueillis par Guiraud, et voyons ce qu'il en dit.

Il sépare pour commencer les phrases positives des phrases négatives et comparatives. Il note à propos des positives, que dans 17 cas sur 18, la forme du cas sujet est bien hom. Tout en parlant de la «rigueur de la règle », il signale pourtant lui-même que les vv. 2230, 2414 et 3974 sont des phrases «virtuelles », dont une sentence et une phrase comparative 3. Ces « virtuelles » auraient donc dû avoir comme sujet la forme du cas régime. Il me semble qu'il faudrait ajouter à cette liste d' « exceptions à la règle » quatre sentences sur les devoirs du vassal (vv. 1010, 1012, 1117, 1119), qui s'apparentent au vers 3974 (hom kit raïst altre, nen est dreiz qu'il s'en vant), qui constitue bien pour Guiraud une « exception ». Les 17 vers « réguliers » sur 18 du début se réduisent donc à 10 : on ne peut plus, me semblet-il, parler de « règle », et encore moins de « la rigueur de la règle ».

Qu'en est-il des négatives et comparatives? Guiraud classe les 20 exemples qu'il a recueillis en deux groupes suivant la forme que prend le sujet. Le premier groupe de onze vers qui ont hume en fonction de sujet ne pose pour Guiraud aucun problème, puisque pour lui, dans le Roland, les négatives et les comparatives ne prennent pas normalement la marque du sujet. Ce qui est plus surprenant, c'est que les neuf vers du second groupe 4—ceux qui ont hom au lieu de hume—ne posent toujours pas de problème: ce sont des phrases virtuelles « actualisées ». Nous avons déjà rencontré cette conception à propos des phrases comparatives. En ce qui concerne ces dernières, l'idée me semble fort discutable, mais on la comprend facilement. Il n'en est pas de même de l'opposition entre négatives « virtuelles » et négatives « actualisées ». Laissons la parole à M. Guiraud: « Dans:

- 1. Voir « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », loc. cit., p. 296-99.
- 2. Voir, par ex., les vers 311 Hom ki la voit repairier ne s'en poet, 2414 Tiret sa barbe cum hom ki est iret, 2294 Ne l'orrat hume ne l'entienget pur fol, etc.
- 3. Signalons en passant que puisqu'il s'agit d'une comparative, ce vers devrait se classer sous la rubrique des « phrases négatives et comparatives ». Il faudrait donc modifier les chiffres donnés pour les deux groupes.
  - 4. Il faudrait y ajouter le v. 2414 Tiret sa barbe cum hom qui est iret.

620 Tenez l'espee, meillur n'en a nuls hom,

on affirme l'absence actuelle de tout possesseur d'une telle épée. Dans:

2351 Ne vos ait home ki facet cuardie,

cette absence est conçue dans l'éventualité d'un futur possesseur » '. Mais qu'est-ce que la différence entre « absence actuelle » et « absence éventuelle »? Comme le « morphème présent au degré zéro » opposé à « l'absence d'un morphème » 2, cela revient toujours à zéro. Selon Guiraud, le terme de comparaison « actualisé » uns falcuns du v. 1572 évoquait pour ainsi dire la présence de l'oiseau (« Prenons un faucon que nous supposons réellement là.. ») 3; il ne peut pas en être de même de nuls hom (« Prenons personne que nous supposons réellement absent »). Que Guiraud maintienne que ce qui est nié n'a aucune existence réelle dans l'espace et le temps, soit — mais qu'il n'essaie pas d'expliquer les exceptions à ses propres règles par le recours au rien «actualisé»! Or si l'on n'accepte pas le bien-fondé de son argumentation, il ne reste plus rien, en ce qui concerne l'emploi de hom/home, d'une opposition linguistique cohérente entre «actuel» et «virtuel». La répartition des formes n'est peut-être pas totalement aléatoire, mais ce n'est pas l'opposition entre «actuel» et «virtuel» qui l'expliquera. Guiraud observe avec raison que dans toutes les phrases négatives qui ont hume, le verbe se trouve au futur ou au subjonctif (Ja mais n'iert hume.., etc.), tandis que dans celles qui ont hom, il se trouve au présent ou au passé. Malheureusement, si dans l'optique de l'opposition, telle que la conçoit Guiraud, « seul le présent est réel » 4, il faut admettre que le passé est tout aussi « irréel » que le futur. « L'opposition parfaitement cohérente et régulièrement établie » dont parle Guiraud ; ne serait donc guère celle qu'il préconise.

Je pourrais montrer que l'analyse des autres « cas précis » choisis par Guiraud laisse aussi souvent beaucoup à désirer <sup>6</sup>. Il me semble plus utile

- 1. «L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford», loc. cit., p. 298 s.
- 2. Ce genre d'opposition n'a évidemment pas échappé à la critique : voir W. Haas, «Zero in linguistic Description», Studies in Analysis (Oxford, 1957), p. 33 ss.
  - 3. Voir ci-dessus, p. 188.
  - 4. Voir le passage cité, ci-dessus, p. 184.
  - 5. Voir «L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford», p. 298.
- 6. Relevons à titre d'exemple, qu'à propos des phrases comparatives, Guiraud trouve son hypothèse confirmée par 30 exemples sur 31. Or, comme le signale Guiraud luimême, sept de ces exemples ne sont pas probants. Dans six cas, le sujet est un féminin

iad in

de mettre son hypothèse à l'épreuve en l'appliquant à un ou deux autres « cas précis » très simples. On a vu que pour Guiraud, l'article est un « actualisateur » aux qualités presque miraculeuses 1: le substantif muni de l'article serait donc soit un « actuel », soit un « virtuel actualisé », et il faudrait s'attendre à retrouver l'emploi relativement conséquent des formes du nominatif en fonction de sujet. Or, sur les 22 exemples que j'ai recueillis d'un sujet déterminé par l'article indéfini, il n'y en a que 13 qui aient gardé la forme du cas sujet 2. C'est une majorité statistique (59,9 % des cas), et c'est tout: on ne peut plus parler d'un emploi cohérent du système à deux cas, d'autant plus que l'ébranlement du système se manifeste également par l'emploi aux vv. 728, 894 et 909 des formes du nominatif en fonction de cas régime. Il aurait sans doute 3 fallu dresser un bilan comparable à propos de l'emploi de l'article défini, mais c'eût été un travail assez laborieux et à mon avis assez ingrat. Citons seulement le cas — peut-être un peu exceptionnel — de li uns/l'un en fonction de sujet : sur 18 exemples dans le Roland, il n'y en a que six qui aient maintenu la forme du cas sujet 3.

Cet ébranlement du système de la déclinaison dans le Roland d'Oxford

qui ne connaît pas d'opposition entre cas sujet et cas régime, et dans le septième, le sujet n'est pas exprimé. Cela n'empêche pas Guiraud de parler, à la fin de son exposé, de la seule faute sur 31 exemples. Sur les autres 24 exemples, il relève encore lui-même, en plus du v. 890 (Plus curt a pied que ne fait un cheval) qu'il reconnaît comme une «faute», six exemples de «virtuels» dépourvus d'article mais qui portent la marque du sujet («L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford, » p. 292). Ce sont les vers 3223 Cil sunt seiet ensement cume porc, 3527 Arguille si cume chen i glatissent, 3234 Karles de France chevalchet cume fols, 2414 Tiret sa barbe sum hom ki est iret, 2868 Plus qu'en ne poet un bastuncel jeter et 3323 Plus qu'om ne lancet une verge pelee. Voici ce qu'en dit Guiraud: « On relèvera que le deuxième vers est faux et constitue donc une référence douteuse. Les trois derniers pourraient s'expliquer dans la perspective des emplois de hum/hume qu'on va examiner plus loin et la forme en, par ailleurs, est fort suspecte » (« L'expression... », p. 292). Même si l'on accepte ces explications (et signalons que le deuxième vers n'est pas faux!), Guiraud ne souffle mot des vers 3223 et 3234, qui selon son propre calcul devraient donc s'ajouter a la liste des «fautes ».

- 1. Voir, par ex., L'ancien français, p. 108.
- 2. Voir les vv. 617, 917, 940, 1235, 1489, 1502, 1572, 2274, 2549, 2563, 3131, 3153, et 3154; les neuf cas de l'emploi du cas régime en fonction de sujet se trouvent aux vv. 627, 890, 1213, 1241, 1470, 1562, 1613, 2557, et c'est un exemple un peu plus douteux 1041 (Estramariz i est, un soens cumpainz).
- 3. Voir les vv. 369, 1398, 2069, 3588, 3878, et 3886; les formes du cas régime s'emploient aux vv. 208, 403, 1384, 1657, 1910, 1942, 2008, 2114, 2131, 2687, 3017 et 3798.

même là où selon l'hypothèse de Guiraud il aurait dû se maintenir, n'aura rien de surprenant pour la plupart des savants. Guiraud même était naguère imbu, comme il nous le dit 1, de l'idée de la flexion erratique du Roland d'Oxford. Il a cru par la suite découvrir sous ce désarroi apparent un système cohérent exprimant l'opposition entre l'expression de «l'actuel » et du « virtuel ». Il n'y arrive que grâce à beaucoup d'ingéniosité dans l'interprétation d'un nombre relativement réduit d'exemples 2. Mais si l'on rejette comme peu probante la démonstration faite à propos de la flexion du Roland d'Oxford, que faut-il retenir de cette opposition qui serait « la base de toute la grammaire médiévale (articles, modes, temps, négations, etc.) 3? Il est question en passant dans l'article sur Aucassin et Nicolette d'une opposition grammaticalisée au niveau du verbe, opposition qui se serait désintégrée « dès l'époque des premiers documents littéraires » 4. Dans la mesure où les modes toujours vivants du subjonctif et du conditionnel pourraient à la rigueur s'identifier avec l'expression du « virtuel », on ne voit guère la nécessité de postuler l'existence toute hypothétique d'une opposition qui serait désintégrée par la suite. A Guiraud de nous éclairer là-dessus, mais il me semble que le postulat est assez gratuit. Guiraud expose plus longuement ses idées sur l'actualisation de la négation. J'en ai déjà parlé à propos des phrases négatives du Roland 5. Ajoutons seulement que l'opposition préconisée par Guiraud entre négatives « virtuelles » et négatives « actualisées » dans Aucassin et Nicolette ne cadre toujours pas avec celle entre « réel » et « irréel » : il s'agirait maintenant d'une distinction entre « inexistence essentielle » et « existence simplement accidentelle » 6. En reprochant à Guiraud d'avoir modifié sa conception de l'opposition « actuel » / « virtuel », je m'expose à la riposte que je lui attribue une conception trop limitée de la distinction, pour le critiquer ensuite lorsqu'il ne respecte pas les bornes que j'ai fixées moi-même. Si j'ai mal suivi la pensée de Guiraud, les torts ne sont peut-être pas tous de mon côté. Dans « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford »,

- 1. Voir « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford » p. 287.
- 2. Il serait impossible de démontrer, par exemple, que la déclinaison des vocatifs ou des noms propres n'est pas en plein désarroi.
  - 3. Mélanges Delbouille, vol. 1, p. 295.
  - 4. « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford », p. 300.
  - 5. Voir ci-dessus, p. 190.
- 6. Mélanges Delbouille, Vol. I, p. 296. A la p. 302, Guiraud parle de « l'opposition qui distingue l'inexistence comme un accident ou comme un attribut ontologique ».

il s'agit bien, à mon avis, d'une opposition entre ce qui est conçu comme « réel », comme « concret », etc., et ce qui est conçu comme « irréel », comme « abstrait », etc. : ce qui est nié appartient normalement à la seconde catégorie <sup>1</sup>. Dans son article ultérieur sur la négation dans Aucassin et Nicolette, lorsqu'il oppose « inexistence essentielle » et « inexistence accidentelle », Guiraud n'indique nulle part qu'il est conscient d'avoir modifié les bases fondamentales de l'opposition, dans la mesure où les deux aspects opposés paraissent maintenant se rattacher à la même catégorie de l'opposition antérieure — et à celle du « réel » plutôt que de « l'irréel ». On peut donc parler d'un manque de cohérence par rapport à la conception première de l'opposition. Même si l'on considère que la nouvelle formulation, telle qu'elle nous est présentée dans l'article sur Aucassin et Nicolette, l'exposé de M. Guiraud est très loin d'être clair. Examinons quelques passages :

1º (loc. cit., p. 296) « L'opposition 'actuel'/' virtuel' (propre au nom) est très mal marquée au niveau du verbe positif, elle apparaît nettement, en revanche au niveau du verbe négatif; c'est qu'à ce niveau, en effet, elle est fondamentale car, lorsque nous nions un événement, il est indispensable de distinguer entre une inexistence essentielle ou simplement accidentelle ».

On ne saisit pas très bien pourquoi et pour qui cette distinction est indispensable, et pourquoi, si elle est indispensable, elle ne l'est qu'au niveau du verbe négatif.

2º (loc. cit., p. 502) « Les faits commencent désormais à apparaître assez clairement : ils ont leur source dans l'opposition qui distingue l'inexistence comme un accident ou comme un attribut ontologique. Lorsque je dis 'Aucassin n'est pas heureux', ce malheur peut être conçu soit comme temporaire et conséquence d'une situation particulière, soit comme un trait permanent de sa nature.

Dans le premier cas la négation est actualisée, et l'ancien français dit or ne fu lies: 'au moment et dans les circonstances dont je vous parle Aucassin fut malheureux'; il peut dire aussi A. ne fu mie lies, « 'c'est-à-dire qu'il n'eut pas une miette de bonheur' ».

La formulation de ce passage nous invite à retrouver dans les deux exemples concrets or ne fu lies et A. ne fu mie lies une illustration de l'opposition entre « inexistence accidentelle » et « inexistence essentielle ». Il n'en est rien, pourtant, puisqu'or et mie sont tous les deux d'après Guiraud 2 des « actualisateurs » de la négation. Pour être conséquent, Guiraud aurait dû attribuer à la seconde phrase plus ou moins le même sens qu'à la première,

<sup>1.</sup> Voir ci-dessus, p. 186 s.

<sup>2.</sup> Voir loc cit., p. 296 et 303.

puisque ce qui compte, ce n'est pas la différence entre les « actualisateurs » or et mie, mais le fait qu'ils se réfèrent tous les deux (selon l'argumentation de Guiraud) à une « inexistence accidentelle ». Cela n'éclaire guère de façon satisfaisante la nature de l'opposition postulée par Guiraud. On arrive évidemment à se faire, tant bien que mal, une idée de ce dont il s'agit, mais on éprouve tout de suite des difficultés lorsqu'on essaie d'appliquer à des cas précis le schéma proposé. Parmi les phrases négatives « non actualisées » citées par Guiraud (loc. cit., p. 300-302), il y en a beaucoup qu'on voit difficilement comme des expressions d'une « inexistence essentielle », ou même d' « une impossibilité naturelle (on ne peut pas) ou psychologique (on ne veut pas) » 1 — ce qui n'est d'ailleurs plus tout à fait la même chose. Je ne mentionnerai que quelques exemples parmi ceux recueillis par Guiraud: Je ne cac ne cerf ne porc / el ne santi ne mal ne dolor (qui seraient « très probablement d'origine virtuelle » — explication qui n'explique pas grand'chose); Mais ele ne lor sot a dire qui ele estoit / N'en sai plus dire / Si comença a plorer por çou qu'il ne le trovoit / Si n'os aler a le vile ... que je n'ai de quoi saure, et ainsi de suite 2.

Reste la question très importante — fondamentale, même — des rapports entre la détermination du nom et son « actualisation ». Or, si l'expression des catégories logiques de l'actuel» et du avirtuel» coïncide jusqu'à un certain point en ancien français avec la présence et l'absence, respectivement, d'un déterminant, on ne saurait à mon avis voir dans l'emploi de l'article une expression cohérente et conséquente de cette opposition au niveau de la langue. Avec un peu d'ingéniosité, on arrivera évidemment à « démontrer » l'existence d'une différence sémantique ou expressive entre, mettons, le « virtuel » ire et le « virtuel actualisé » l'ire. Il y a, par contre, un grand nombre d'indéterminés qu'on n'arrivera jamais à faire entrer dans la catégorie du « virtuel ». Dans le vers Paien d'adubent des osbercs sarazineis (Roland, v. 994), par exemple, le mot paien ne se rapporte aucunement aux païens en général, mais bien à cette armée sarrasine qui s'apprête «dans le temps et l'espace» à foncer sur l'arrière-garde commandée par Roland. Je crois que l'on admettra que de pareils emplois de l'indéterminé sont courants en ancien français -c'est-à-dire que la catégorie logique de l'actuel s'exprime souvent sur le plan de la langue par une forme qui pour Guiraud se rattache au « virtuel »,

15

<sup>1.</sup> Voir loc. cit., p. 302.

<sup>2.</sup> Voir loc. cit., p. 301.

et que, par conséquent, la « grammaticalisation » complète de l'opposition n'a jamais existé en ancien français, tel que nous le connaissons.

On voit que pour moi, toute l'hypothèse de Guiraud est inacceptable — même comme simple hypothèse de travail. Ce que je reproche à Guiraud, c'est qu'il nous ait entraînés dans des subtilités inutiles en essayant de démontrer ce qui est à mon avis manifestement faux : c'est-à-dire que l'opposition logique « actuel » / « virtuel » a été « grammaticalisée » de façon conséquente au niveau de la langue. Puisque j'ai beaucoup admiré certains autres travaux de M. Guiraud — notamment sur les champs morphosémantiques — c'est à regret que j'arrive à cette conclusion. Aux autres de juger si j'ai été injuste.

Afin d'apporter au moins un élément positif à la discussion, je voudrais terminer mon exposé par un bref rapport sur les recherches que j'ai en cours sur le problème de la flexion du Roland d'Oxford. Une des leçons que tire Guiraud de son enquête sur ce texte, c'est la nécessité d'établir la « norme » valable pour un texte à partir d'une analyse minutieuse et synchronique du texte même, qui constitue une «synchronie» 1. Cette idée, qui au premier abord semble fort rationnelle, ne tient pas compte des difficultés posées par le problème de la tradition manuscrite. Ce n'est pas pour chaque texte qu'il faudrait établir la norme, mais pour chaque manuscrit. Et dans quelle mesure un manuscrit médiéval représente-t-il « un état de langue », pour employer la terminologie saussurienne? Telle œuvre, écrite au XIIe siècle, ne nous est conservée que dans des manuscrits du xiiie et du xive siècle, manuscrits que nous devons à des scribes-remanieurs originaires non seulement d'une autre époque, mais souvent d'une autre région. Le minuscrit O de la Chanson de Roland provient d'un remanieur anglo-normand du milieu du XIIe siècle, mais comme l'indique l'étude des assonances, etc., l'auteur de son modèle, composé vers 1100 2, fut plutôt originaire de la France continentale. Dans des conditions pareilles, il me semble complètement faux de s'évertuer à découvrir dans le texte l'expression d'un système linguistique complètement homogène et cohérent. L'étude des textes écrits en Angleterre nous apprend que le système de la déclinaison a été atteint de bonne heure en anglo-normand, et

<sup>1.</sup> Voir « L'expression du virtuel dans le Roland d'Oxford » loc. cit., p. 299 ss.

<sup>2.</sup> Ce sont les dates admises par la majorité des critiques. Encore se peut-il que le modèle (Ol) ait conservé beaucoup de traits linguistiques d'une version encore plus ancienne, l'Ur-Roland: voir à ce sujet l'article de R. A. Hall, Jr, « Linguistic Strata in the Chanson de Roland, » Romance Philology, XIII (1959-1960), p. 156-161.

l'état de la flexion nominale du Roland d'Oxford reflète bien à mon avis ce trait du français d'Angleterre. Nous pouvons pourtant aussi admettre avec une certaine certitude que la rédaction primitive du poème, par sa date et son lieu d'origine, fut beaucoup plus fidèle au système à deux cas, et que même si le copiste anglo-normand a par endroits complètement remanié, il a en général respecté, sinon la déclinaison, du moins l'ordre primitif des mots. Si l'on ne considère le Roland d'Oxford que comme un texte anglo-normand, on ne pourra que constater le désarroi assez avancé du système de la flexion nominale. Il est incontestable que ce désarroi existe, et qu'il s'attribue surtout au fait que pour le copiste-remanieur anglo-normand, le système de la déclinaison à deux cas n'était plus bien vivant. Mais il me semble qu'il faut aussi tenir compte du fait que le poème primitif a été composé par un auteur pour lequel ce système était vivant, et la liberté syntaxique par conséquent plus grande. Il me semblerait donc logique d'aborder le problème de la flexion du Roland en analysant les effets possibles de l'interférence de deux systèmes linguistiques assez différents : 1º le système primitif, pour lequel nous postulons un emploi conséquent de la déclinaison, et 2º le système du remanieur, pour lequel l'ordre des mots tendait à remplacer l'emploi des formes casuelles. Un premier sondage visant l'emploi dans le Roland des formes du cas régime déterminé en fonction du sujet révèle un fait intéressant : la proportion d'infractions au système « classique » de la déclinaison est statistiquement plus forte là où le sujet suit le verbe. Quelques précisions d'abord : j'ai classé sous la rubrique des «déterminés» les substantifs accompagnés d'un démonstratif ou d'un possessif en plus de ceux qui portent l'article '; j'ai distingué les infractions « partielles » (par ex., Cist colp, c. s. singulier, au v. 1280) des infractions « complètes » (par ex., le conseil, c. s. singulier, au v. 179). Si on ne prend que ces dernières, on trouve 22 exemples 2 du cas régime en fonction de sujet avant le verbe, mais 45 exemples lorsqu'il y a inversion du sujet; si on y ajoute les formes mixtes des infractions « partielles », les chiffres s'élèvent à 36 et à 60, respectivement 3. N'oublions

<sup>1.</sup> On voit que la définition des « déterminés » est arbitraire, mais j'ai voulu travailler, pour ce premier sondage, sur des données à la fois précises et maniables.

<sup>2. 20</sup> seulement si l'on accepte (ce qui me semble raisonnable) comme des formes. normales du cas sujet les infinitifs substantivés *aveir* (v. 643) et *saveir* (v. 3509). Les chiffres globaux comprennent pourtant ces deux cas.

<sup>3.</sup> Voir pour les infractions « totales » les vv. suivants du *Roland* : (cités d'après l'éd Whitehead, Oxford, 1946) : (i) 288. 547, 643, 764, 765, 766, 815, 1213, 1484, 1617,

pas, d'ailleurs, que les phrases où le sujet suit le verbe sont moins nombreuses que celles où il le précède. T. A. Jenkins, dans son édition de la Chanson de Roland', cite d'après Morf le chiffre 43% pour la proportion des phrases dans lesquelles il y a inversion. Même si l'on ne prend pas en considération ce facteur, 67,7% des infractions « totales » s'observent dans le groupe des sujets post-posés, et seulement 32,3% dans les phrases qui connaissent l'ordre sujet - verbe - objet. Pour les infractions « totales » et « partielles » prises ensemble, les proportions sont toujours 62,9 % et 37,1 %. S'agit-il d'un simple hasard statistique? On ne le dirait pas, mais seule une enquête beaucoup plus détaillée arrivera à trancher la question dans un sens ou dans l'autre. J'espère qu'une analyse plus systématique réussira à démontrer l'existence d'une tendance significative à employer dans le poème les formes du cas sujet au début de la phrase et celles du cas régime après le verbe (c'est-à-dire là où se placeront normalement le sujet et l'objet après l'abandon du système à deux cas). Autrement nous en serons là où nous en étions avant les efforts de Guiraud — réduits à parler de façon très vague de « la flexion erratique du Roland d'Oxford ». A vrai dire, mon hypothèse ne vise pas à nier l'incohérence relative du système, qui me semble incontestable, mais à en éclairer certains aspects.

### N. C. W. Spence.

1787, 1942, 2021, 2178, 2484, 2687, 3056, 3431, 3509, 3566, 3717, 3876, où le sujet précède le verbe, (ii) 179, 516, 616, 627, 696, 717, 728, 783, 890, 903, 1134, 1241, 1242, 1394, 1470, 1538, 1562, 1613, 1910, 1922, 2019 (2), 2024, 2049, 2050, 2064 (2), 2114, 2131, 2190, 2231, 2242, 2260, 2271, 2557, 2615, 3185, 3307, 3308, 3508, 3589, 3642, 3675, 3704, 3747, 3889, où le sujet suit son verbe. Pour les infractions « partielles », les renvois sont les suivants : (i) 505, 1259, 1280, 1288, 1343, 1453, 1590, 1810, 1811, 1953, 2183, 2747, 3214, 3429 (le sujet précède), (ii) 377, 941, 1024, 1032 (2), 1033, 1444, 1688, 1763, 1767, 2654, 2938, 3442, 3482, 3912 (le sujet suit le verbe).

1. Op. cit, 2e éd., Heath, Boston - New York - Chicago - London, 1929, p. cxxxiii.